



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2298

L'an Deux Mille Vingt et le 7 décembre de 18h00 à 20h40, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Présents :

Mesdames Elisabeth CLAIN, Christine TEQUI
Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERDOU, Daniel BESNARD, Jean-Pierre BOIX, Jean-Claude COMBRES, Jacques ESCANDE, Daniel GONCALVES, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Jean-Claude SERRES, Jean-Marc TEISSEIRE, André VIDAL.

Présents par visioconférence : Messieurs Augustin BONREPAUX, Patrick LAFFONT, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Pierre VIEL

Excusés : Messieurs Jean CAZANAVE, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Alain GARNIER, Christian LOUBET, Alain ROCHET

Absent : 0

Procuration :

Madame Christine TEQUI a pouvoir de Monsieur Jean-Paul FERRE
Monsieur René MASSAT a pouvoir de Monsieur Jean-Luc COURET
Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Monsieur Jean CAZANAVE
Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Monsieur Alain GARNIER
Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Christian LOUBET
Monsieur Jean-Claude COMBRES a pouvoir de Monsieur Alain ROCHET

Objet

Autorisation de signature à l'accord-cadre à bons de commande pour l'accès à un service web d'échange et de gestion des formulaires réglementaires pour les DT, DICT, DA/DPV et ATU pour les besoins du SMDEA

Madame la Présidente expose que le SMDEA a engagé une consultation en vue de la réalisation d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure adaptée ayant pour objet l'accès à un service web d'échange et de gestion des formulaires réglementaires pour les DT, DICT, DA/DPV et ATU pour les besoins du SMDEA.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification de l'accord-cadre jusqu'au 16/12/2021. Il est renouvelable 3 fois.

L'accord-cadre est conclu avec un montant minimum annuel de 7 500,00 euros HT et un montant maximum annuel de 25 000,00 euros HT.

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 14 octobre 2020. La date limite de réception des offres a été fixée au 16 novembre 2020 à 12 heures.

Trois entreprises ont fait parvenir une offre régulière. Les candidats dans l'ordre d'arrivée des plis sont respectivement :

- SIG-IMAGE
- SOGELINK
- CUBE SOLUTION

Les examens des offres ont été effectués en fonction des critères de jugement pondérés suivants :

- Prix des prestations apprécié au regard du détail estimatif 50 %
- Valeur technique 40 %
- Garanties de continuité de service, assistance et S.A.V. 10 %

Au terme de l'ouverture des dossiers des candidats, dans sa séance du 16 novembre 2020, la Commission d'Ouverture des Plis en Interne a demandé au Pôle des systèmes d'information une analyse comparative et détaillée du contenu des propositions admises.

Au vu des éléments du rapport d'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 3 décembre 2020, a émis un avis favorable à la passation de l'accord-cadre à bons de commande pour l'accès à un service web d'échange et de gestion des formulaires réglementaires pour les DT, DICT, DA/DPV et ATU pour les besoins du SMDEA avec la société SIG-IMAGE.

Les dépenses annuelles minimales sont estimées à 7 500,00 euros HT, les dépenses annuelles maximales sont estimées à 25 000 euros HT, soit une dépense totale maximale de 100 000,00 euros HT pour la durée de l'accord-cadre fixée à quatre ans.

* * *

*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Vu la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 décembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE

ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire, à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif à l'accès à un service web d'échange et de gestion des formulaires réglementaires pour les DT, DICT, DA/DPV et ATU pour les besoins du SMDEA avec la société SIG-IMAGE, ainsi que tous les documents y afférents.

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du
Syndicat Mixte Départemental d'Eau et
d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du10 DEC. 2020.....
Informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le10 DEC. 2020

**La Présidente
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :10 DEC. 2020
Publié ou Notifié le :14 DEC. 2020.....